NOUVELLES DU JOUR

Mort de M. Benjamin Constant

Rio-de-Janeiro, 23 janvier. — M Benjamin Constant, ministre de l'instruction publique, vient de mourir. La crise ministérielle n'est pas terminée.

Le Conseil supérieur du travail

Paris, 23 janvier. — A la liste des membres du Conseil que nous avons donnée, il convient d'ajouter MM. Siegfried, Burdeau, Jamais, membres du Parlement; MM. Rondet, secrétaire des mines de la Loire, Lamendin, secrétaire des mines du Pas-de-Calais, Rochet, secrétaire général des tisseurs de Lyon.

Les allocations annuelles de la Banque de France aux Bureaux de Bienfaisance doublées.

Paris, 22 janvier. — Dans sa séance d'aujourd'hui le Conseil général de la Banque de France a décidé de doubler, en raison de la rigueur de l'hiver, le montant de ses allocations aux Bureaux de Bienfaisance, qui sont de 10,000 francs en temps ordinaire.

Les insurgés au Chili

Paris, 22 janvier. — Le *Courrier du Soir* publie la dépêche suivante de New-York :

« Plus de 100,000 insurgés marchent sur Santiago ; le Président aurait pris ses mesures pour quitter le territoire Chilien.

» Le fort de Valparaiso sera bloqué dès que l'insurrection aura gagné la capitale du Chili, ce qui ne saurait tarder. »

La revaccination et les étudiants en médecine et en pharmacie

Paris, 22 janvier. — Le *Journal officiel* publiera demain un arrêté du ministre de l'instruction publique rendant obligatoire la revaccination pour les aspirants aux grades conférés par les facultés de médecine et de pharmacie.

Réduction des tarifs téléphoniques

Paris, 22 janvier. — On annonce comme très prochaine une réduction des tarifs téléphoniques ainsi que l'établissement du demi-tarif pour la presse.

Démission des députés italiens à la diète du Tyrol

Insprucck, 22 janvier. — Tous les députés italiens à la diète du Tyrol viennent de donner leur démission.

Le Crédit foncier

Paris, 22 janvier. — M. Levêque, député de la Côte-d'Or, l'ancien sous-gouverneur du Crédit foncier, vient de déposer une proposition qui a pour but de faire consacrer par la loi les dispositions du 6 juillet 1854 qui ont donné la direction générale du Crédit foncier à un gouverneur et deux sous-gouverneurs nommés par le président de la République, et qui ont imposé l'obligation de prendre trois membres du conseil d'administration parmi les trésoriers-payeurs généraux.

La commission sénatoriale des douanes

Paris, 22 janvier. — Par suite de la mort de M. Foucher de Careil et de la non réélection de MM. Arcel, Pouyer-Quertier et Ch. Ferry, quatre sièges se trouvaient vacants à la commission sénatoriale des douanes ; les bureaux du Sénat ont nommé aujourd'hui en leurs lieu et place : MM. Jules Ferry, Guyot-Lavaline, le marquis de Carné et Loubet.

La Commission reste protectionniste.

Pour le fauteuil de la présidence, dont M. Foucher de Careil était titulaire, la lutte, circonscrite entre MM. J. Ferry et Lonbet, paraît devoir se terminer par l'élection de ce dernier.

Le tarif douanier. — Les soies

Paris, 22 janvier. — Aujourd'hui a commencé devant la commission des douanes la discussion sur les soies qui tiendra plusieurs semaines.

Le rapporteur, M. Jonnart, conclut à l'exemption pour les cocons et les soies grèges, et à l'adoption des droits proposés par le gouvernement sur les soies mouillées.

Le rapport conclut également à la nécessité de protéger la sériciculture et approuve le principe du projet du gouvernement relatif aux primes et encouragements à accorder à l'industrie sériricole.

M. Fougeirol a combattu l'exemption projeté sur les cocons et les grèges ; il soutient que cette exemption profite seulement à l'étranger et ruine la sériciculture et la filature française ; il propose, en conséquence, un droit de 50 c. sur les cocons frais, 1 fr.50 sur les cocons secs, 7 fr. sur les grèges, 10 fr. sur les soies moulinées.

La discussion continuera demain.

Au parlement anglais

Londres, 22 janvier. — La Chambre adopte en première lecture, le bill autorisant le gouvernement à passer éventuellement une convention avec les pays étrangers relativement au service « poste par paquebots».

Le suicide du duc de Bedford

Londres, 22 janvier. — Les membres de la famille du duc de Bedford gardent le plus grand secret sur les circonstances de sa mort.

Un correspondant a télégraphié hier soir que le duc s'était suicidé en se tirant un coup de pistolet dans la côté, et ceci en présence d'une ou de plusieurs personnes qui se trouvaient en ce moment dans l'appartement.

L'arrestation présumée de Padlewski

Olot, 22 janvier. — Le commissaire de police français de Cerbère est arrivé. Il affirme que le pseudo Padlewski s'est présenté à lui en novembre en déclarant se nommer Caberg.

Le détenu d'Olot dit qu'il ne connaît pas le commissaire et s'obstine à affirmer qu'il est Padlewski.

L'insurrection chilienne

Mexico, 22 janvier. — D'après une dépêche particulière reçue d'Iquique, le nombre des insurgés chiliens augmente journellement.

Une bataille paraît imminente. Le gouvernement se trouve dans un grave embarras financier.

Crise ministérielle au Brésil

Rio-de-Janeiro, 22 janvier. — Le ministère entier a donné hier sa démission, à la suite de divergences avec M. de Fonséca, au sujet du port de Torrès.

Expulsion d'un journaliste français

On annonce que M. Maret, depuis quelque temps à Rome, se voit sur le point d'être expulsé.

Notre confrère aurait envoyé au *Radical* des articles traitant le signor Crispi et sa politique avec trop de vérité.

L'évêché de Strasbourg

Nous avons parlé de la question si délicate de la nomination d'un évêque à Strasbourg.

Le gouvernement de Berlin voulait nommer un prêtre allemand. Les Alsaciens réclamaient un des leurs.

La question a été ainsi réglée : l'évêque titulaire, M Fritzen, est allemand, mais un alsacien a été nommé évêque auxiliaire, c'est M. Marbach, archiprêtre de la cathédrale de Strasbourg.

Ce choix paraît on ne peut plus heureux, M. Marbach est un alsacien de cœur et de tête ; il est né à Wyssembourg, en 1841.

Au conseil de cabinet

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL

Au Conseil de cabinet de jeudi, M. Jules Roche a lu un décret instituant un conseil supérieur du travail qui comprendra 18 ouvriers et 18 patrons.

Les trois sénateurs choisis pour faire partie de ce conseil sont : MM. Jules Simon, Challemel-Lacour et Tolain; parmi les députés figurent : MM. Mesureur, promoteur de l'institution, Léon Say, Ricard, Pierre Legrand, Thévenet et le comte de Mun.

Parmi les publicistes, figure M. Hector Depasse ; parmi les ouvriers, MM. Delahaye, ancien délégué au congrès de Berlin, Ribanier, secrétaire de la Bourse du travail.

Le conseil, qui sera présidé par M. Jules Roche, ministre du commerce, aura quatre vice-présidents : MM. Jules Simon et Challemel-Lacour, sénateurs, et MM. Léon Say et Mesureur, députés.

LA DISTRIBUTION DES SECOURS VOTÉS PAR LES CHAMBRES

M. Constans a rendu compte des mesures prises pour assurer la rapide distribution des secours ; dès hier matin, 1,000,000 francs avaient été distribués ; 5,000 francs au minimum ont été attribués à chaque département ; des sommes supplémentaires à envoyer seront fixées d'après les renseignements des préfets, dont 35 ont répondu déjà.

Dans l'attribution de ces secours, il est tenu compte de la population ouvrière et de ses besoins ; la population des campagnes n'est pas oubliée.

L'élan de la charité privée est admirable.

Le ministre s'est occupé de secourir la batellerie à Paris et dans les départements.

Un anniversaire du tsar

Saint-Pétersbourg, 22 janvier. — Suivant des informations puisées à source sûre, le gouvernement prépare pour le mois de mars, à l'occasion de l'anniversaire déconnal de l'avènement du tsar au trône, de très grandes solennités publiques. Les préparatifs sont faits secrètement, mais tout fait prévoir que cette cérémonie nationale sera célébrée d'une manière somptueuse et s'étendra à tout l'empire. On parle entre autres choses, d'un manifeste du tsar qui gracierait à cette occasion une grande quantité de détenus politiques.

Le « Journal de Roubaix » et le « Bulletin des Laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.

SITUATION MÉTEOROLOGIQUE. Roubaix, 22 janvier. — Hauteur barométrique, 748 Température

A 7 heures du matin.....	1 degré	au dessous de zéro.
A 1 » du soir.....	3 degrés	au dessus de zéro
A 5 » »	2 degrés	au dessus de zéro.

Paris, 22 janvier. — Un vaste couloir de pressions faibles s'étend aujourd'hui de la mer du Nord aux côtes d'Egypte, tandis que deux aires de pressions fortes se tiennent, l'une sur l'est de la Russie, l'autre vers Madère.

Les vents ont remonté au Nord-ouest, ils sont assez forts sur nos côtes océaniennes. De très mauvais temps sévissent dans les parages de la Corse et de l'Algérie.

Des pluies sont tombées sur les Iles britanniques et la France; elles ont été abondantes en Italie.

La température monte sur le versant de la Méditerranée, elle varie peu dans les autres régions.

Le thermomètre marquait ce matin — 18° à Moscou, 2° à Prague et à Biarritz.

On notait, dans les stations élevées. — 10° au pic du Midi et — 6° au puy de Dôme.

En France, le temps pluvieux et assez doux va persister.

A Paris, hier, dégel, mais journée assez belle; dans la soirée petite pluie.

Température la plus basse de la nuit : — 1°5.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les difficultés soulevées, cette année, à propos des fourneaux économiques de Roubaix, sont une démonstration bien frappante des abus amenés par une centralisation excessive des pouvoirs administratifs.

Jusqu'en 1888, la ville de Roubaix avait toujours pu ouvrir des fourneaux économiques, quand cela lui avait paru nécessaire. Le Conseil municipal inscrivait à l'avance au budget communal une somme approximative pour les dépenses. Si l'hiver était clément, si l'état des affaires était [illegible] les plus [illegible] travail, le crédit n'était pas utilisé et on le reportait à l'exercice suivant. Si, au contraire, la saison était difficile, l'Administration, disposant de ressources voulues, convoquait des citoyens de bonne volonté, mettait à leur disposition des locaux pour les distributions ; on achetait de la viande, des œufs, des légumes et on vendait à prix réduits aux petites gens momentanément dans la gêne de quoi se constituer un ordinaire suffisant. Tout cela était trop simple, trop aisé, trop « communal » trop décentralisateur; on se serait cru reporté bien avant dans l'ancien régime, au temps de Louis XIII ou d'Henri IV, alors que les communes de France avaient le droit de respirer sans la permission de Paris.

Songez donc! une ville de cent mille âmes ayant le droit de venir ainsi au secours des malheureux, du jour au lendemain, sans perdre de temps, sans que le Pouvoir — le Pouvoir central! — eut à s'en occuper, sans que les ronds de cuir de Paris eussent à paperasser. C'était inadmissible ! Cela vous avait un parfum moyen-âge intolérable, car cela pouvait faire penser à ces temps d'obscurantisme où ces grandes cités flamandes qui avaient deux et trois cent mille âmes et qui s'appelaient Gand, Bruges, Ypres, distribuaient librement et largement des secours à leurs tisserands, sans autre contrôle que celui de leurs échevins et de leurs fières corporations ouvrières.

Les principes sur lesquels reposent notre ordre administratif — cet ordre administratif que l'Europe nous envie, dit-on, mais qu'elle n'a jamais songé à nous emprunter — ces grands principes étaient visiblement méconnus. La Bureaucratie d'En Haut s'en émut, et, en novembre 1888, elle fit savoir à l'Administration de Roubaix que nous étions, depuis bien des années, en dehors de toutes les règles qui obstruent, en France, les services de l'Assistance publique. C'était le Bureau de bienfaisance qui devait, au sens de ces messieurs, procéder exclusivement à l'organisation et à la direction des Fourneaux économiques. Le Bureau de bienfaisance et nul autre !

Remarquez que le Bureau de bienfaisance de Roubaix tire la plus grande partie de ses ressources des subventions municipales et que ce qu'il fait, c'est, en somme, parce que la ville — dont il n'est en réalité que le mandataire — lui en assure les moyens.

Le Conseil municipal de Roubaix — très respectueux des volontés de l'Administration « supérieure » — décida, dans sa séance du 9 novembre 1888, qu'il mettrait donc à la disposition du Bureau de bienfaisance l'argent nécessaire pour les fourneaux. Peut-être eut-il le tort de ne pas assez se rebiffer et de montrer, dès lors, à l'administration « supérieure », quelles difficultés, quels embarras, quelles pertes de temps pouvaient amener cette interprétation nouvelle et par trop stricte des lois régissant les services charitables municipaux.

Que se passa-t-il ? Que se passe-t-il encore? Le Bureau de bienfaisance, déjà si surchargé à cette époque de l'année, n'a-t-il pas en mains les moyens matériels d'organisation des fourneaux économiques? Se trouve-t-il aux prises avec quelqu'une de ces interminables formalités aussi légales qu'embarrassantes qui entravent toujours chez nous l'œuvre de la charité publique ou privée? Nous n'en savons trop rien. Ce que nous savons, c'est qu'il y a un mois, l'Administration de M. Julien Lagache, émue des misères imposées à une partie de la population par le chômage et les rigueurs de la saison, revint à la charge, et demanda de nouveau à l'Autorité « supérieure », l'autorisation d'ouvrir les fourneaux économiques, dans les conditions ou cela se faisait ici depuis 25 ou 30 ans —et comme cela se fait, cette année même, à Lille et au Havre. L'Autorité « supérieure » fait jusqu'ici la sourde oreille... et les ouvriers de Roubaix se sont, grâce à la bureaucratie gouvernementale, serré le ventre depuis un mois.

***

Nous en étions arrivés à ce point de notre article, quand nous avons appris — hier soir — que, cédant enfin aux instances de la municipalité, M. le préfet du Nord a pris sur lui d'autoriser l'ouverture des Fourneaux économiques de Roubaix — en attendant la décision ministérielle qui pourra bien — si les bureaux de Paris se pressent un peu — coïncider avec le retour des hirondelles.

M. le Préfet du Nord voit les choses d'un peu plus près que ces messieurs du ministère; il a compris que la situation devenait intolérable et il a eu grandement raison en faisant... ce que l'administration « supérieure » aurait dû faire depuis au moins un mois.

Mais alors que deviennent les fameux règlements administratifs ?

Personne n'y avait songé pendant un quart de siècle. On les invoque tout à coup, en novembre 1888; ils se trouvent pratiquement inapplicables à Roubaix; mais, à cause d'eux, la misère a été, cette année, un peu plus rude pour les pauvres gens d'ici qui ne comprendront jamais — ni nous non plus — pourquoi ces règlements qu'on voulait imposer à Roubaix ne comptaient pour rien à Lille ou au Havre, et surtout pourquoi l'autorité « supérieure » a mis si longtemps avant de prendre une décision qui s'imposait et que nous n'obtenons encore que par faveur de l'esprit de « tolérance » et aussi du bon sens de M. le Préfet du Nord.

***

Voilà l'histoire des fourneaux économiques de Roubaix ; elle n'est pas à l'éloge du pouvoir central...

Ceux qui se prétendent ici les plus chauds amis du ministère auraient bien dû faire le silence là-dessus ; mais ils ont jugé, les imprudents, l'occasion bonne pour surexciter les esprits contre l'administration municipale. Voici bientôt sept ans qu'elle est aux affaires, cette municipalité, et il n'a pas encore été possible de relever contre elle un grief sérieux ; elle ne fait pas de politique ; elle gère les intérêts publics avec une admirable impartialité — une impartialité qui la fait parfois suspecter par des conservateurs plus ardents que sages. Elle pousse la correction vis-à-vis des pouvoirs gouverne[illegible] les plus [illegible] Elle aurait été, dans la circonstance, un peu moins correcte et elle aurait, d'accord avec le Conseil, ouvert résolument les fourneaux économiques, malgré M. le Ministre que, pour ma part, je n'y aurais pas trouvé de mal. Je ne vois pas bien comment on s'y serait pris pour la révoquer sur une question pareille et Dieu sait avec quelle superbe majorité elle serait rentrée à l'Hôtel-de-Ville !

Mais enfin, elle est restée ici ce qu'elle est toujours, d'une légalité exacte, scrupuleuse et en somme irréprochable.

Et voilà que, faute d'autre chose, les gouvernementaux de Roubaix lui reprochent quoi ? d'avoir été trop gouvernementale, trop respectueuse des hauts pouvoirs de la République ? Avant-hier, l'*Avenir*, par la plume de M. C. Durant, attaquait à ce propos le maire de Roubaix avec plus de brutalité que d'esprit. M. Durant me paraît bien préoccupé de la question des « bouts de rubans » ; la façon dont il la mêle soudain au débat pourrait donner à penser à quelques uns de ses meilleurs amis que les distributions de palmes académiques aux vrais républicains lui ont paru, cette année, plus mal faites encore que les distributions de secours aux indigents de Roubaix !

Hier, c'était le tour du Président du comité radical socialiste qui, un peu gêné par le petit exposé de faits que nous avions apporté la veille, en arrive à soutenir de révoltantes inexactitudes pour se donner raison, à prétendre, entr'autres choses, que le Bureau de bienfaisance aurait organisé les fourneaux économiques en 1887-88, ce qui est absolument faux,

Si l'administration de M. Lagache avait eu la liberté de faire, en 1890, ce qu'elle avait fait — elle et non le Bureau de bienfaisance — en 1887-1888, les fourneaux économiques auraient été ouverts il y a longtemps. Ce n'est pas de sa faute si les bureaux du ministère, après avoir fait surgir les difficultés qu'on connaît, n'ont pas encore, à l'heure qu'il est, donné leur approbation au vote émis le 26 décembre par le Conseil et rappelé maintes fois depuis par M. le Maire de Roubaix qui n'a ménagé à ce sujet ni ses démarches ni ses lettres à la préfecture.

C'est même grâce à cette insistance que M. le préfet du Nord s'est résolu à prendre sur lui d'autoriser enfin — à titre provisoire et sous sa responsabilité — l'ouverture de nos fourneaux.

Au lieu d'essayer avec plus d'effronterie que d'habileté, de donner ainsi le change à l'opinion, ceux qui se prétendent les « vrais » les « seuls » les « purs » républicains de Roubaix devraient bien s'unir aux citoyens indépendants qui demandent à la République française d'adopter enfin, dans l'ordre administratif et communal, sinon le système du *self gouvernment* des villes de la grande république américaine, du moins une réglementation plus libérale qui satisfasse davantage notre amour-propre national, quand nous étudions les institutions de la monarchie Anglo-terre.

A. R.

Dons au profit des pauvres. — M. Delacroix, commissionnaire en tissus, rue Neuve, vient de verser une somme de 2 000 francs à la mairie pour être distribuée aux personnes les plus malheureuses de Roubaix.

Le donateur a exprimé le désir que ces secours extraordinaires soient accordés aux plus nécessiteux, qu'ils soient ou non inscrits sur la liste des indigents.

La Banque de France accorde son versement annuel, mais en le doublant en raison de la rigueur de l'hiver.

Une somme de 600 francs sera donc affectée en secours extraordinaires par les soins du Bureau de bienfaisance.

Réunion de Commissions municipales. — Les troisième et première commissions se réuniront aujourd'hui vendredi 23 janvier, à onze heures du matin, à l'hôtel de ville de Roubaix, pour examiner la question relative aux travaux projetés pour la ruelle Cuvelle.

Mardi, M. Vanoutryve a fait remettre à diverses personnes de son établissement, des diplômes et médailles accordés à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889. Voici les noms des personnes médaillées : MM. Louis Cassette, contre-maître; C. Benoist, employé; Jean-Baptiste Mulliez, employé; Louis Collette, employé; François Loert, tisserand et Ferdinand Leman, tisserand. Ce dernier travaille dans la maison depuis environ trente ans; sa conduite a toujours été celle d'un brave et honnête ouvrier. M. Leman a été, il y a six mois, l'objet d'une manifestation sympathique au Raverdi, le jour de la célébration de ses noces d'or.

Un commencement d'incendie s'est produit vendredi après-midi, chez M. Vienne-Baratte, chemisier, rue du Vieil-Abreuvoir.

Une pompe du poste central a éteint aussitôt les flammes. Les dégâts s'élèvent à 500 francs environ et sont couverts par une assurance.

Le feu a été communiqué, à une poutre du magasin, par une fissure de cheminée.

L'anarchiste Lorion. — Le fameux anarchiste Lorion — de son vrai nom Girier — récemment condamné par la Cour d'assises du Nord à dix années de travaux forcés, pour tentative de meurtre contre des agents de la sûreté de Roubaix, a quitté cette nuit la prison de Douai pour être transféré à Paris.

Lorion fait opposition à un jugement correctionnel prononcé par défaut contre lui en 1887 et le condamnant à deux mois de prison pour escroquerie.

Comme on est convaincu que ce transfèrement n'est qu'une occasion cherchée par lui de tenter une évasion, les mesures nécessaires ont été prises

Lorion est un anarchiste des plus dangereux, qui n'hésiterait devant aucun moyen pour recouvrer sa liberté ; il l'a, du reste, déclaré lui-même en ajoutant « qu'il se chargerait de tuer un homme, ne fût-ce qu'avec un clou, pour pouvoir s'évader ».

Le crime d'Ascq. — Baillet et Dutilleul semblent convaincus d'être les auteurs du crime d'Ascq.

Leur culpabilité serait établie sur des preuves irrécusables.

Les deux sinistres gredins ne sont pas encore entrés — et cela par simple calcul — dans la voie des aveux. Mais le parquet, en possession des preuves suffisantes, ne tient pas à ces derniers.

L'intérêt des débats, où M. le procureur général lui-même occupera vraisemblablement le siège du ministère public, ne pourrait qu'en être amoindri.

Latentative de vol de la rue Richard-Lenoir. — Aucune nouvelle arrestation n'a été opérée depuis hier; les trois compagnons du jeune homme en traitement à l'Hôtel-Dieu, sont partis pour la Belgique, ou en a la preuve formelle, mais le lieu de leur retraite n'est pas connu ; il ne saurait toutefois tarder à l'être. On sait en effet que, pour ce genre de délit, l'extradition peut être obtenue.

Le soir où la tentative de vol a été commise, les agents ont trouvé dans la ruelle Wibaux une charrette à bras fixée contre la muraille : elle avait été placée à cet endroit par les voleurs qui comptaient y déposer les balles de laine volées.

Un vol, rue Pierre-de-Roubaix. — Mercredi soir, trois individus dont on possède le signalement ont pénétré dans un estaminet tenu par Mme V... Pendant que celle-ci se trouvait dans sa cuisine, un des consommateurs a enlevé le contenu du tiroir du comptoir, environ six francs. Ils ont pris la fuite dans la direction du Boulevard de Beaurepaire.

Les accidents de la rue. — Mercredi soir, une septuagénaire, Mme Charlotte Leraste, habitant rue Lacroix, est tombée rue du Nouveau-Monde. Elle s'est fracturée la jambe gauche, et a dû être transportée à l'Hôtel-Dieu.

— Une ménagère âgée de 43 ans, Mme Eugénie Bogard, suivait mercredi soir, le trottoir de la rue de la Lys. En face de la cour Planquart, elle fit un faux pas et tomba. Comme elle ne pouvait continuer sa route, elle fut transportée chez un médecin qui ordonna son transfert à l'hopital.

Une agression. — Un chauffeur âgé de trente ans, nommé Delphin Caulier, rencontrait mardi soir, un représentant de commerce, habitant Croix.

Celui-ci se jeta sur M. Caulier et le malmena de façon telle que la police dut intervenir et conduire l'agresseur au poste. Des raisons d'ordre privé seraient à ce qu'on assure, la cause de cette singulière attaque.

Refuge de Nuit. — Voici la liste des professions des hommes recueillis hier au refuge de nuit :

cordonnier, 1 ; mécaniciens, 4 ; journaliers, 4, rattacheur, 1; mineur, 1; tisserands, 2; terrassiers, 8; mineur, 1; monleur, 1; charretiers, 3; menuisier, 1; maréchal, 1. Total, 28.

Croix. — La petite fille qui avait été brûlée, rue Charles-Quint, à l'Allumette, lundi, est morte jeudi matin.

CONSTIPATION, MALADIE DE FOIE !

Sainte-Vertu (Yonne), le 5 février 1890. — Depuis quatre ans que ma femme fait usage de vos excellentes **Pilules Suisses**, elle a trouvé un grand soulagement à tous les maux dont elle souffrait : constipation, maladie de foie, etc. (Sig. lég.)

25402d BLONDEAU, adjoint au maire.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT

IMPRIMERIE ALFRED REUSS. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

23 JANVIER 1860. — La France signe avec l'Angleterre un traité de commerce qui substitue aux prohibitions des droits dont le maximum ne pourra dépasser 30 p. 0[0. — Ce coup inattendu surprenait les industriels au milieu d'une sécurité absolue et leur imposait la redoutable concurrence des fabriques anglaises sans leur laisser, pour se préparer à soutenir la lutte, d'autre temps que celui qui s'écoulerait jusqu'au 1er octobre 1861. La plupart des villes industrielles adressèrent au Ministère du commerce et à l'Empereur de nombreuses mais vaines réclamations où elles déclaraient que le traité avec l'Angleterre ne pouvait manquer de porter un coup funeste aux manufactures françaises, et où elles rappelaient les désastreux effets du traité de 1786.

A l'aide d'un subside voté par le Conseil municipal, la Chambre consultative de Roubaix se procura, pour l'instruction des fabricants de cette ville, 82 coupes de tissus anglais choisis dans la famille des orléans noirs et fantaisie. L'entrée en fut permise par l'administration moyennant le droit provisoire de 30 p. 0[0. La Chambre se procura également 15 coupes de tissus belges achetés à Bruxelles et consistant en brésiliennes, orléans façonnés, gros de Berlin, Russell-Cords et gros grains qui entrèrent en France aux mêmes conditions.

Ces 97 coupes furent déposées au Musée industriel établi dans le local de la Bibliothèque publique où pendant huit mois les fabricants de Roubaix et les nombreux étrangers attirés dans cette ville par leurs affaires purent venir étudier les produits contre lesquels ils se préparaient à lutter. (Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. V, p. 253-55).

L'UNION DES ACHATS

7me COMBINAISON. — **Assurances des Enfants**

En payant ses fournisseurs au moyen des bons de l'*Union des Achats*, on peut constituer une dot à ses enfants.

En utilisant les sommes de cent bons d'un franc par mois ou de vingt bons de 5 francs, soit cent francs de dépenses (3.33 par jour) on assurerait à un enfant de cinq ans, une somme de *douze cents francs*, en cas de vie, à l'âge de vingt ans.

Avec le même chiffre de bons, on peut assurer un capital de *mille francs* à un enfant de dix ans, payable à lui-même, en cas de vie, à l'âge de vingt-cinq ans ou payable aux parents en cas de décès de l'enfant avant cet âge.

Il est inutile d'ajouter qu'on peut assurer une somme dix fois moins forte avec dix fois moins de bons et une somme dix fois plus forte avec dix fois plus de bons.

***

L'UNION DES ACHATS délivre :

Au prix de 4,50 des bons qui sont acceptés pour *cinq francs* par tous ses adhérents; au prix de 90 centimes des bons valant *un franc* et au prix de 45 centimes des bons valant *cinquante centimes*.

Au moyen des *souches* de ces bons, on peut participer à une ou plusieurs des combinaisons.

Les bons d'achat sont délivrés par les porteurs de journaux. On peut s'en procurer aussi :

1o A la librairie du Journal de Roubaix ;

2o Dans les principaux débits de tabac.

LES MAISONS, DESIREUSES D'ADHÉRER A L'UNION DES ACHATS, SONT PRIÉES D'ENVOYER LEUR NOM ET LEUR ADRESSE A LA LIBRAIRIE DU *Journal de Roubaix*.

NOTA, — Il est bien entendu que les *Bons de l'Union des Achats* ne sont admis en compte que pour le paiement des ventes faites depuis le 1er janvier 1891.

(*Nous publions plus loin la liste des maisons adhérentes à l'*UNION DES ACHATS.)

TOURCOING

Les fourneaux économiques. — En présence de la misère qui règne actuellement dans la classe ouvrière, la charité, toujours féconde ici, intervient pour apporter quelque soulagement.

Nous avons la satisfaction d'apprendre qu'un comité s'est fondé en vue de l'établissement de fourneaux économiques.

Ce comité se compose du Maire de la ville, des adjoints, de quelques conseillers municipaux, de M. Jules Desurmont, président du Tribunal de commerce, de M. Eugène Jourdain, président de la Chambre de commerce, de M. François Maeurel père, de M. Maeurel-Jonglez, des présidents des cinq principaux cercles.

La ville subventionnera l'œuvre pour une somme considérable. Nous croyons savoir aussi que la caisse d'Epargne accordera, sur sa fortune particulière une allocation de 1,000 fr.

Il y aurait, si nos renseignements sont exacts, quatre fourneaux : au bureau de bienfaisance, à l'Enfant Jésus, rue Houchart, et à un endroit qu'on ne nous a pas désigné. Le prix des portions serait de 0 15 c. pour le bouillon et 80 grammes de bœuf et de 0,05 g. pour les légumes.

Nous aurons à revenir en détail sur le fonctionnement de l'œuvre mais, dès aujourd'hui, nous tenons à féliciter ceux qui en ont pris la généreuse initiative et nous espérons qu'ils seront secondés par de nombreux souscripteurs.

Une mort foudroyante, — M. Achille Pollet-Vernier était venu de Lille, vers 3 heures 1[2 de l'après-midi, rendre visite à sa sœur, Mme Joire, banquier, rue de Lille.

A peine était-il entré dans la maison, qu'il tombait foudroyé par la rupture d'un anévrisme. Le corps sera transporté à Lille.

M. Pollet n'avait que 45 ans.

Une bonne capture. — Le brigadier de gendarmerie de Mouscron et un des gendarmes de cette résidence sont venus jeudi, vers 5 heures 1[4 du soir, au poste de police, annoncer qu'ils avaient arrêté le fameux neveu, Alfred Duhot, âgé de 16 ans, qui, la semaine dernière, avait dévalisé son oncle, à l'Epinette. Ils rapportaient en même temps tous les objets trouvés sur le malheureux dont l'intention, avons-nous dit, était de passer en Amérique.

Le jeune homme ne s'est pas livré à de folles dépenses, et a vécu, au contraire, avec la plus stricte économie. Tout a été retrouvé, à l'exception de la moitié du numéraire, 25 fr.

Le jeune homme attend à la prison de Mouscron la décision de l'oncle, car il n'est pas français mais belge.

Mouveaux. — *Pour les vieillards indigents.* — Les membres de la Société *St-Paul*, qui a son siège chez Mlle Julienne Deblock, ont eu l'heureuse idée d'organiser une tombola au profit de l'œuvre de l'hospice de Mouveaux. Toutes nos félicitations.

Bondues. — *L'incendie de la ferme de la Cornette.* — Les dégâts sont évalués à 10 000 fr. Il y a assurance à la Compagnie d'Assurances générales de 31,100 fr. par une police unique, comprenant bâtiments, avoisnent, récoltes, etc, ainsi que le propriétaire, M. le comte d'Hespel, à coutume de le faire pour tous ses fermiers.

Nous avons dit que *la Cornette* touchait au Fort de Bondues : elle est ainsi comprise dans la première zone de servitude, et les bâtiments incendiés ne pourraient être reconstruits autrement qu'en planches et à claires-voies. Il y aurait donc obligation de faire choix d'un autre emplacement.

La famille Lebrun, très considérée et à juste titre dans la commune, occupe la ferme depuis de longues années : le père, décédé vers 1875, a été longtemps adjoint. C'est l'un des fils, M. Henri Lebrun, officier de réserve, qui occupe la ferme.

L'un des domestiques, Jules Mille, âgé de 32 ans, qui couchait dans l'écurie et qui a aperçu le premier les flammes, alla éveiller son maître et tous deux coururent aux étables et sauvèrent les bestiaux, à l'exception du veau gras d'une valeur de 150 francs.

La conduite courageuse de M. Lebrun et du domestique Mille, mérite d'être tout particulièrement signalée.

On est de plus en plus convaincu que l'incendie est l'œuvre de la malveillance.

Neuville-en-Ferrain. — *Sac d'un cabaret.* — Dimanche vers 9 heures 1[2 du soir, cinq jeunes gens, de 19 à 26 ans, entraient au cabaret tenu par Madame Aurélie Glorieux, au hameau du Risquons-Tout. Ils commencèrent entre eux une querelle, et cherchaient en même temps dispute aux consommateurs. Tout-à-coup le plus vieux de la bande, Désiré Castel s'arma du couvercle du poêle et se mit à frapper à tort et à travers sur le comptoir et dans l'étagère. Verres et choppes volèrent en éclats; deux litres de curaçao furent brisés ; un panneau de la porte fut enfoncé, et un carreau de vitre cassé. Le coup était prémédité. Castel avait menacé la cabaretière d'aller un jour ou l'autre tout briser chez elle.

La gendarmerie a entendu tous les auteurs, et a dressé procès-verbal.

LILLE

Un déraillement. — L'express de Paris, qui arrive à Lille à midi, a déraillé, jeudi, à la Faloise. D'après les renseignements que nous avons pu recueillir jusqu'ici, ce serait la voiture qui vient immédiatement après la machine qui serait sortie des rails.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Le voyage, qui a subi un retard considérable a été continué avec un autre train. Jeudi comme mercredi, il y a eu des retards dans toutes les directions, retards dus au mauvais état des voies, par suite du dégel.

Concerts et Spectacles

Grand-Théâtre de Roubaix. — Le *Trouvère* — Très bonne reprise, jeudi soir, à l'Hippodrome, du célèbre opéra de Verdi. On n'attend pas de nous, nous l'espérons bien, le détail du mélodrame italien que M. Paccini a traduit pour la scène française. Le sujet, tiré d'un drame espagnol de Garcia Guttierez, est aussi honnêtement invraisemblable et absurde qu'universellement connu. Parlons donc seulement des interprètes de la musique, bien personnelle et bien passionnelle, que Verdi a adaptée à la légende.

Deux excellentes artistes, dont nous avons toujours eu à dire beaucoup de bien, remplissaient les rôles d'Azucéna et de Léonore : Mmes Lematte-Schweyer et Devianne. Mme Lematte incarnait admirablement la bohémienne, avec ses élans farouches et son étrange poésie; Mme Devianne, de son côté, très bien en voix, a chanté et mimé de façon remarquable le rôle de Léonore.

Elles avaient de dignes partenaires en MM. Pruym et Stamler. M. Pruym a incarné avec énergie le personnage de Manrique, mais sa voix — d'ailleurs très-étendue et bien timbrée — a besoin d'être travaillée, et le jeune ténor devrait s'efforcer d'en adoucir les rudesses. Dans son jeu de scène laisse encore à désirer. M. Stamler, lui, comédien consommé autant que chanteur habile, s'est acquitté à merveille du rôle du comte Luna.

Le public, particulièrement bien disposé, jeudi soir, n'a pas ménagé ses bravos et ses rappels à ces quatre artistes, qui ont été secondés avec beaucoup d'intelligence et de bonne volonté par les « petits rôles » et les chœurs. Très applaudi l'original pas de la bohémienne du troisième acte.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Dimanche, 18 janvier, a eu lieu la 7e exposition de pigeons-voyageurs au siège de la société le *Pigeon Roubaisien*, établie chez M. Louis Deréganconrt, rue d'Inkermann, 176.

Les pigeons exposés ont fait l'admiration des nombreux amateurs qui ont visité cette exposition. On a surtout remarqué le pigeonnier de M. Louis Cauchetieux.

En somme, belle exposition et nous leur souhaitons bonne chance pour l'année 1891.

Dimanche, 8e exposition, les exposants seront les suivants : M. Adolphe Draux, vice-président de la *Fédération Roubaisienne* et lauréat des concours 1889 et 1890, ainsi que le pigeonnier de M. Gustave Belmère.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 22 janvier

Présidence de M. PARENTY, vice-président

Un canon qui coûte dix francs. — Dernièrement, un homme d'un certain âge déjà, entrait dans un estaminet tenu à Roubaix par une fille Lemaire.

L'homme demande un canon et donne une pièce de cinq francs : il attend vainement sa monnaie.

Par un excès de naïveté extraordinaire, le consommateur s'allège encore de cent sous.

C'est vainement encore qu'il a demandé son argent à la fille Lemaire contre qui il a porté plainte. La fille Lemaire ne comparaît point et est condamnée par défaut à deux mois d'emprisonnement.

Violences envers un préposé de douanes. — Le sous brigadier de douanes Larrivière se mettant en mesure de procéder à la visite d'Alphonse Nollet, tisserand à Wattrelos quand ce dernier fit des résistances et se laissa aller à des voies de fait qui lui valent un mois de prison.

FEUILLETON DU 24 JANVIER 1891.— No 86

LE

CRIME D'UNE SAINTE

Grande roman inédit

CINQUIÈME PARTIE

V

Retour

Comme il le prédisait lui-même à Madeleine, on plaindrait le jeune mari d'être ainsi frappé d